Le mot du président



Nous avons voté lundi le budget 2019. Agir plutôt que fonctionner, tel en est l'objectif. Nous visons un taux de réalisation de 100 % des opérations d'investissement prévues et nos dépenses de fonctionnement sont ellesmêmes tournées vers l'opérationnel.

Jean-Paul Michel

Dans ce numéro



Le budget 2019



Le PPEANP



Enquête publique pour le quai de la Gourdine

Un Tout petit concert dimanche

Tendre l'oreille, s'étonner de ce que l'on entend, découvrir dans les bras de son papa ou sa maman le souffle de l'instrument à vent ou la vibration des percussions... C'est dimanche à 11 heures au Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier à Bussy-Saint-Martin.

Pour les enfants jusqu'à 3 ans, entrée libre. Spectacle du festival Les Ritournelles

Séance du 8 avril

Les taux d'imposition et le budget votés

Stabilité des taux d'imposition

- Cotisation foncière des entreprises : 28,81 %
 (à l'issue de la période de lissage en 2026) ;
- Part de la taxe d'habitation revenant à l'intercommunalité : 7,91 % (taux inchangé depuis son instauration en 2011) ;
- Part de la taxe sur le foncier bâti revenant à l'intercommunalité : 0,886 % (taux inchangé depuis 2012);
- Part de la taxe sur le foncier non-bâti re-venant à l'intercommunalité : 3,02 % (taux inchangé depuis son instauration en 2011).

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

La communauté d'agglomération collecte la TEOM et la reverse au SIETREM (et au SIETOM pour Pontcarré). Cette année, à l'issue d'une période de 5 ans d'harmonisation, 18 communes de Marne et Gondoire ont toutes le même taux cible : 5, 86 %. Seules Ferrières et Pontcarré, qui ont entamé leur période de lissage l'année dernière, ont encore des taux cibles différents.

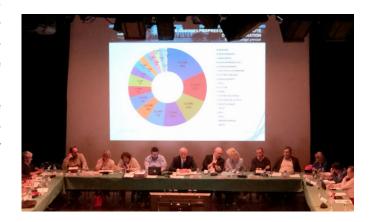
Dans certaines communes, ce taux cible commun est majoré pour financer des collectes supplémentaires (déchets verts par exemple).

Le budget 2019

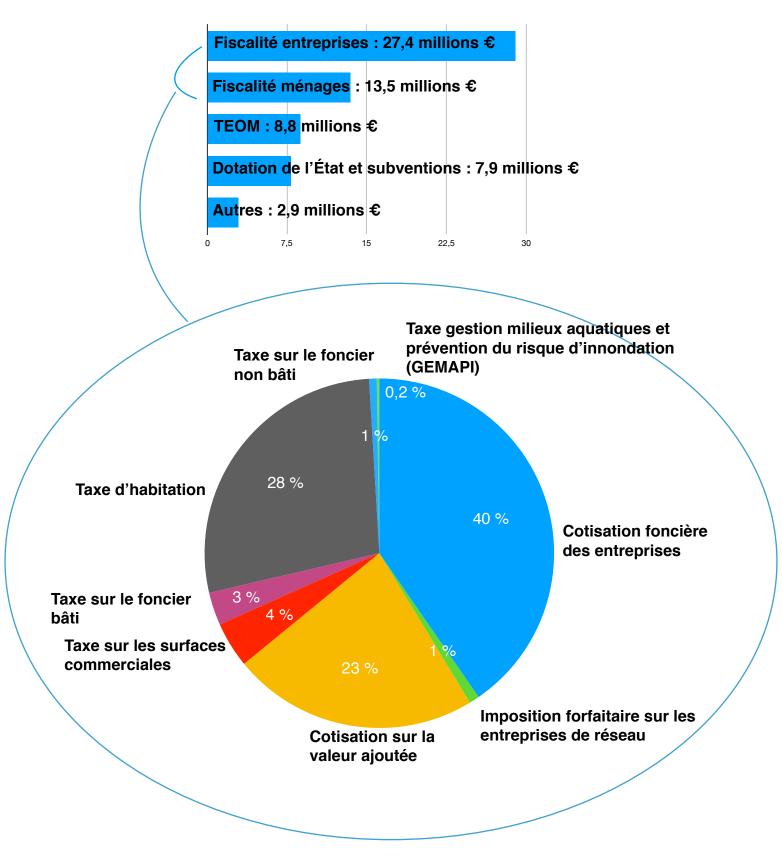
Le budget 2019 est de 103,7 millions d'euros dont 62,4 millions d'euros en fonctionnement et 41,3 millions d'euros en investissement.

Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement représentent 21,5 millions d'euros. Parmi ces dépenses : la réhabilitation de zones d'activité, la mise en œuvre du programme local de l'habitat, le quai de la Gourdine, le parc du Mont Evrin, les vallées de la Brosse et de la Gondoire, le développement numérique, les stations de recharge et location de véhicules électriques, le déploiement d'un réseau de chaleur, les sites d'enseignement musical, la maison de santé, la rénovation de bâtiments et équipements publics, les aires d'accueil des gens du voyage et l'éclairage public.



Recettes de fonctionnement



53 % des recettes de fonctionnement de Marne et Gondoire seront reversées : aux communes membres (attribution de compensation, 20,6 millions d'euros) puis au Sietrem (TEOM, 8,8 millions d'euros), à l'Etat (1,3 millions d'euros dont péréquation entre intercommunalités), et à l'office de tourisme (taxe de séjour, 665 000 euros).

Dépenses de fonctionnement

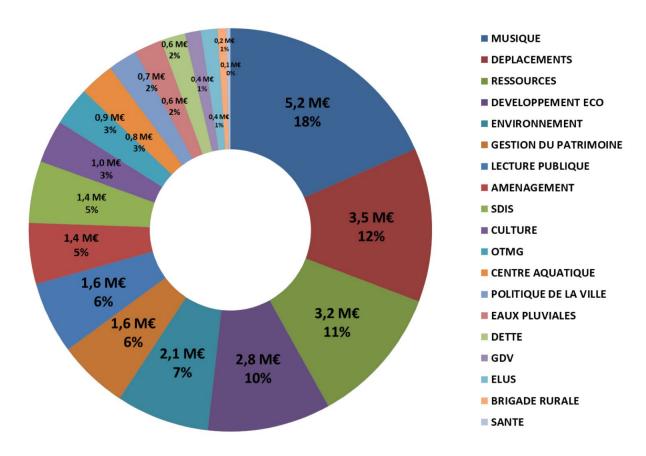
Parmi les charges générales nouvelles ou qui augmentent cette année : un nouveau programme d'orchestre junior inspiré de démos, l'extension du programme d'activité sportives BoostT'vacances l'été, la gestion de la maison de santé, la brigade rurale, l'entretien des ZAE et des chemins. la gestion des aires d'accueil, l'enlèvement des dépôts sauvages, le déploiement de radars pédagogiques Les charges de personnel budgétées sont de 11,4 millions d'euros. Les deux principaux postes sont l'enseignement musical (42 %) et la lecture publique (11 %).

En retraitant la dette pour 2% et les élus pour 1%, la communauté d'agglomération consacre plus de 87% de ses charges propres à destination des politiques publiques pour les habitants et des entreprises.



Du punch et du souffle pour ce budget 2019!





Budgets d'assainissement et d'eau potable

Le budget annexe de l'assainissement représente 5,6 millions d'euros pour la section fonctionnement. 76 % des recettes sont générées par la surtaxe d'assainissement. Les dépenses sont pour l'essentiel liées au personnel et à l'entretien des réseaux. L'enveloppe d'investissement prévue pour 2019 est de 5,6 millions d'euros, dans le cadre d'une programmation pluriannuelle des opérations.

Le budget annexe de l'eau potable présente une section de fonctionnement de 856 000 euros. Les recettes sont générées par la surtaxe d'eau potable. Les crédits prévus pour les opérations d'investissement en 2018 sont de 964 000 euros.

Le budget de portage foncier 2019 s'établit à 2,8 millions d'euros.



Protéger les espaces naturels de notre agglomération

Le Conseil approuve le projet de création de PPEANP à Ferrières et Pontcarré.

Créé par la loi Développement des territoires ruraux de 2005, le Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains vise à contenir l'étalement urbain, protéger les espèces et la flore et maintenir des étendues agricoles viables. Concrètement, une zone agricole, naturelle ou forestière incluse dans le PPEANP ne peut être mu-



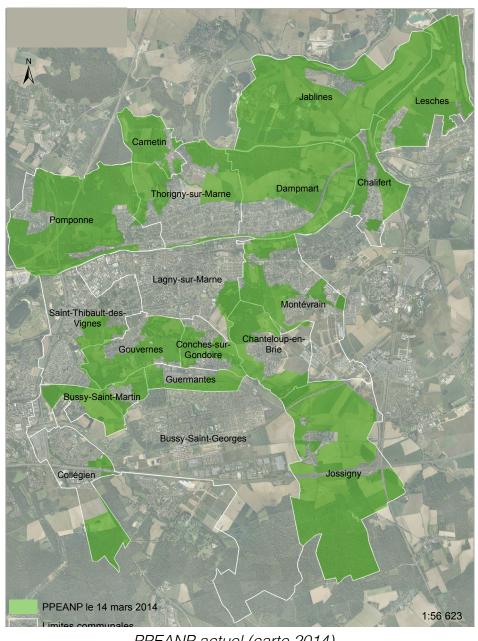
Pontcarré, ville dans la forêt

tée en zone urbaine ou à urbaniser dans un PLU, sauf si un décret pris sur les rapports des ministres chargés de l'agriculture, de l'environnement et de l'urbanisme venait à modifier le PPEANP. La protection foncière du PPEANP s'accompagne d'un programme d'actions pour entretenir et faire découvrir ces espaces.

En 2012, Marne et Gondoire a été la première collectivité en Île-de-France à mettre en œuvre un PPEANP. Celui-ci couvre 4 638 hectares après son extension à Jablines et Montévrain en 2014, soit 45 % de la surface de Marne et Gondoire aujourd'hui.

Les espaces inclus au sein du PPEANP ont été sélectionnés en fonction de leur état de

fragilité (selon une méthodologie de l'institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Île-de-France), leur intérêt pour la biodiversité, l'agriculture ou encore la circulation des espèces. La protection des cours d'eau, des massifs boisés et des zones humides font aussi partie des éléments pris en compte. Un programme d'action est engagé depuis 2014: restauration de zones humides, entretien des cours d'eau, aménagement de chemins de promenade, promotion de la vente à la ferme, séances pédagogiques auprès des scolaires (dont les ateliers du moulin Russon et la malle pédagogique Cours de ferme) et du public (journées de découverte d'un milieu naturel, portes ouvertes



PPEANP actuel (carte 2014)

des fermes). La définition du PPEANP a associé entre autres la Région, l'AEV, le Département, Epamarne, les services de l'Etat, la chambre d'agriculture et les associations locales. Le PPEANP a été institué par le Département en décembre 2012 après une phase d'enquête publique et concertation. C'est une démarche analogue qui débute avec les 3 communes de Marne et Gondoire non incluses dans le PPEANP. Bussy Saint Georges a intégré Marne et Gondoire en janvier 2014, Ferrières-en-Brie et Pontcarré en juillet 2017. La Communauté d'Agglomération a engagé en décembre 2017, en

collaboration avec les communes, une étude pour la création d'un PPEANP dans ces 3 communes. La Safer Île-de-France (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural, sous tutelle du ministère de l'agriculture) et le bureau d'étude Biotope ont réalisé un diagnostic, comprenant des rencontres avec tous les exploitants et gestionnaires des espaces, validé par le comité de suivi en mai 2018. C'est maintenant le projet de périmètre à Pontcarré et Ferrières qui est en cours d'examen par les communes et sera soumis à enquête publique au cours de l'année.





Pose de la première pierre du pôle solidaire à Lagnysur-Marne mercredi dernier. La commune a délégué la maîtrise d'ouvrage à la communauté d'agglomération. le bâtiment regroupera sur 2 niveaux et 750 m² de surface de plancher, 4 associations de la ville : la Croix-Rouge, Les Restaurants du cœur, le Secours catholique et Une Terre pour tous. Fin des travaux en septembre.





À Chalifert, dans l'atelier GuyAnne, graveurs, lors des journées européennes des métiers d'art le week-end dernier.

Enquête publique pour le quai de la Gourdine

Depuis lundi et jusqu'au vendredi 26 avril, le projet d'aménagement et de valorisation du quai de la Gourdine à Lagny-sur-Marne est en enquête publique. Celle-ci est relative à la demande d'autorisation environnementale sollicitée par la communauté d'agglomération auprès de la préfecture.

Le projet vise à renaturer le quai de la Gourdine sur un peu plus d'un kilomètre et à améliorer le fonctionnement de son affluent, le ru du Bras Saint Père. Dans un premier temps, il est prévu de revaloriser les zones d'expansion de crue naturelles du ruisseau, située à l'est (dans la ferme des Saules et une prairies humide) et d'y aménager un parc. Ces travaux devraient démarrer à l'automne. Les travaux de restauration du quai, qui lui donneront un caractère plus naturel, sont prévus pour fin 2020. Ce projet s'inscrit dans la lignée du réaménagement des berges à Dampmart et Thorigny.

Consulter le dossier, s'exprimer

Les observations et propositions des citoyens sur le dossier d'autorisation environnementale sont recueillies dans un registre d'enquête. Le dossier et le registre sont disponibles en formats papier et dématérialisé. Rendez-vous à la mairie de Lagny ou sur www.seine-et-marne. gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques Les observations peuvent aussi être déposées par courriel :

camg-lagnysurmarne-quaigourdine@enquetepublique.net ou par voie postale.

Prochaines permanences du commissaire enquêteur en mairie de Lagny : mercredi 17 avril de 14 h à 17 h et vendredi 26 avril de 14 h 30 à 17 h 30.

Plus d'informations : 01 60 35 43 55 environnement@marneetgondoire.fr





La zone entre la Marne et le ru du Bras Saint-Père formait autrefois une île. Aujourd'hui, avec l'urbanisation, le ru est moins visible et disparait même dans une buse sous le square Foucher de Careil.



Devin